

FNEC FP

FO
la force syndicale

Confédération Générale
du Travail **FORCE OUVRIÈRE**

Déclaration de la FNEC FP FORCE OUVRIERE Au CHSCTA du 04 mai 2017.

Monsieur le Recteur,
Madame la Directrice des Ressources humaines,
Mesdames et Messieurs les Membres du CHSCT Académique.

Ce CHSCT Académique a la particularité de se tenir entre les deux tours de l'élection Présidentielle. Fidèle à sa conception exigeante de l'indépendance syndicale, FO ne donnera aucune consigne de vote, directe ou indirecte, que ce soit pour ces élections ou pour celles à venir au mois de juin prochain. Une élection politique est l'affaire des citoyen(ne)s et non uniquement des travailleurs. L'objet est d'élire une personnalité qui sera chargée de l'intérêt général, alors que le rôle du syndicat est la représentation des intérêts spécifiques des salariés. Et quel que soit le (ou la) futur(e) Président(e) de la République, le syndicat aura ainsi toute sa liberté de comportement pour se positionner et agir, par la négociation comme par l'action. Bien entendu, FORCE OUVRIERE, ne vit pas hors du temps et de l'espace. Nous savons que nos revendications, lorsqu'elles aboutissent, influent sur la société, voire la structurent. Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, sans le travail syndical, et notamment celui du secrétaire confédéral Georges Buisson, la Sécurité Sociale n'aurait pas vu le jour.

FORCE OUVRIERE ne mélange pas les rôles : **nous sommes un syndicat, pas un parti**. C'est pourquoi il est aussi essentiel, dans cette période, de rappeler aux uns et autres nos analyses, positions et revendications et de les rendre publiques. La Liberté d'association, comme la liberté de Négociation sont indissociables de la démocratie. Les régimes autoritaires ne les reconnaissent pas. Et ces derniers temps, en France comme ailleurs, l'ancrage dans le libéralisme économique s'est souvent accompagné d'un autoritarisme social. A l'occasion du 1^{er} mai, le secrétaire général de FORCE OUVRIERE, Jean Claude MAILLY, a rappelé fermement et publiquement nos positions et nos revendications :

- Notre rejet de tout racisme, xénophobie ou antisémitisme ;
- Notre exigence de mettre fin, aux plans européen et national, aux politiques d'austérité ;
- Notre volonté de préserver et renforcer le service public républicain
- Notre rejet de la Loi Travail et de son amplification
- Notre attachement à la hiérarchie des normes en matière de négociation collective et au paritarisme.

Sans oublier la protection sociale collective ou la nécessité d'une réforme fiscale guidée par la justice et l'équité.

Lors du CHSCTA du 06 mars dernier, vous nous avez fait part d'une décision concernant l'expérimentation sur le département des Landes, de la dématérialisation des fiches SST. Dans sa déclaration liminaire au CHSCTD du 13 avril dernier, la FNEC FP FO a alerté Monsieur le DASEN et les membres du CHSCTD de sa légitime inquiétude: Il s'agit d'une nouvelle entrave et d'un nouvel obstacle à l'exercice du mandat de représentant du personnel au CHSCT. En effet, de nombreuses questions se posent :

- Comment concrètement les agents pourront-ils accéder en toute liberté aux registres de leur établissement ou de leur service ?
- Ensuite, qui seront précisément les destinataires des fiches ? Tant au niveau départemental, le DASEN ? le secrétaire général ? ou les IEN ou leur secrétaire ? qu'au niveau Académique, Monsieur le Recteur, vous, Madame la DRH ?, Monsieur le secrétaire général ?...Et au niveau de l'EPL...l'assistant de prévention, le chef d'établissement ? ou le directeur d'école pour le 1^{er} degré ?
- De plus, y aura-t'il possibilité de retourner par mail la prise en compte du signalement de l'agent qui l'a effectué ?
- Et enfin, comment les représentants du personnel pourront-ils consulter le registre sur place lors de leur visite ?
- La FNEC FP FO est soucieuse du suivi des dossiers que les personnels lui transmettent, pour cela, il faut que ceux-ci puissent le faire. **En effet, à quel moment l'agent pourra-t'il saisir l'organisation syndicale**, car la dématérialisation élimine, de fait, la transmission au délégué syndical de l'établissement ? Que l'administration demande la transmission des fiches de registre SST par mail pour des raisons de facilités de fonctionnement est une chose, mais qu'elle décide de s'accaparer les registres en est une autre. C'est la raison pour laquelle la FNEC FP FO est particulièrement opposée à ce changement, dont les intentions ne sont que trop prévisibles.

Monsieur le CPA a été saisi par le conseiller de prévention départemental des Landes pour organiser une réunion d'information avant l'entrée en vigueur de la dématérialisation. **La FNEC FP FO demande qu'une présentation de l'expérimentation soit faite également au niveau académique.**

La FNEC FP FO souhaite revenir sur les deux derniers Groupes de travail qui se sont tenus depuis le dernier CHSCTA :

- GT « préparation du Plan Académique de Formation 2017-2018 » du 13 avril : Bien que Monsieur le secrétaire du CHSCTA nous ai informé de la tenue de ce GT, par sa convocation de la DAFPEN, **d'ailleurs au titre d'enseignant en collège et non comme secrétaire du CHSCTA**, nous nous étonnons, donc de cette convocation à quel titre ? syndiqué à la FSU, et dans ce cas là, pourquoi ne pas avoir convoqué un représentant UNSA et FO ?

Par échange de courriels, nous avons rappelés que le décret 82-453 du 28 mai 1982 prévoit que c'est le CHSCT qui est consulté et qui délibère du plan de formations. Il nous paraît normal que l'ensemble des membres soient consultés du bilan des formations mises en œuvre cette année et d'échanger sur la préparation et l'organisation des formations en santé et sécurité du travail en 2017-2018. Ceci relève du CHSCT et non de l'exclusive de son secrétaire ou de l'enseignant qui le représente.

- GT « arborescence » du 30 mars, la FNEC FP FO rappelle sa position : Nous sommes pour la publication des P.V avec les sigles syndicaux des intervenants, à l'instar de la publication des P.V du CHSCT Ministériel. Nous comprenons que l'examen de fiches SST ou DGI nominatives ne soient pas rendues publiques, néanmoins les débats autour des contenus de ces fiches doivent être publiés, ce qui aussi améliorera la visibilité des missions du CHSCT.

Enfin, Suite à l'appel de candidature concernant le poste de CPA à la rentrée de septembre 2017, la FNEC FP FO souhaite savoir, à ce jour, **le nombre de candidatures recueillies** et qu'elles seront les modalités organisées pour examiner les candidatures ?

Je vous remercie...

M. LAREQUIE J.F

Mme HAYE Isabelle